



CAPL – BOYCOTT DES ORGANISATIONS SYNDICALES CONTRE LA REMISE EN CAUSE DES REGLES DE GESTION.

Depuis plusieurs mois la Direction Générale cherche à « aménager » les règles de gestion, et le 21 septembre 2015 lors d'un groupe de travail, elle a présenté aux organisations syndicales un certain nombre de nouvelles dispositions.

Ces nouvelles dispositions sont simples :

- **Supprimer des droits ET**
- **Créer des nouvelles obligations**

Ainsi, alors que depuis 2014, tous les agents bénéficiaient d'un mouvement général en septembre et d'un mouvement complémentaire en mars N+1, la Direction Générale prévoit de supprimer le mouvement de mars 2017 pour les Inspecteurs et les Contrôleurs.

Elle envisage également l'obligation pour les agents C en première affectation de rester 3 ans sur leur poste, et d'instaurer un délai de stabilisation pour les contrôleurs stagiaires dans leur dominante.

Concernant l'affectation fonctionnelle des agents de catégorie B, la proposition de l'Administration prévoit de ramener les 9 missions structures existantes à 5.

Par ailleurs, la Direction Générale souhaite effectuer des aménagements de la cartographie des RAN en procédant à la fusion de certaines d'entre elles.

Enfin, pour les organisations syndicales, au lieu d'être des avancées garanties de progrès social, ces nouveautés ont clairement pour objectif la suppression de droits et la création de nouvelles obligations pour les agents !

Dans un tel contexte de parodie du dialogue social, les Organisations Syndicales Nationales de la DGFIP ont décidé le 21 septembre dernier de suspendre leur participation à tous les groupes de travail.

En cohérence et en soutien avec cette action nationale, les organisations syndicales FO-DGFIP62, Solidaires Finances Publiques62, CFDT FiP62, boycotteront les CAPL liste d'aptitude prévues aujourd'hui. Elles exigent l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

**Nous invitons tous les personnels à signer la pétition à ce sujet,
mise en ligne sur les différents sites syndicaux locaux.**